

La protection de l'environnement en période de conflit armé

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La protection de l'environnement en période de conflit armé / Cyprien Dagnicourt ; préface de Guillaume Le Floch

A pour autre édition sur un support différent : La protection de l'environnement en période de conflit armé Cyprien Dagnicourt 2020 Paris L'harmattan Logiques juridiques 978-2-14-015529-1

Auteur(s) : Dagnicourt, Cyprien (19..-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Le Floch, Guillaume (1977-....) juriste (Préfacier)

Publication : Paris : L'Harmattan

Date de copyright : C 2020

Description matérielle : 1 volume (241 pages) ; 22 cm

Collection : Logiques juridiques

ISBN : 978-2-343-20630-1

EAN : 9782343206301

Appartient à la collection : Logiques juridiques (Paris) 1159-375X

Classification décimale Dewey : 341.6

Note sur les bibliographies et les index : Bibliographie pages 227-236. Notes bibliographiques. Annexes

Note de thèses et écrits académiques : Mémoire de master recherche 2e année Droit de l'environnement Université de Rennes I 2018

Résumé ou extrait : La 4e de couverture indique : "L'environnement et la guerre nourrissent des relations complexes. La guerre a pour théâtre l'environnement, s'en sert comme une arme tout en l'endommageant lourdement. L'environnement présente ainsi le double statut d'arme et de victime de guerre. La destruction de l'environnement en période de conflit armé ne date pas d'hier, mais son ampleur est sans commune mesure avec l'histoire moderne. C'est avec la guerre du Vietnam que la destruction de l'environnement est

devenue un objet essentiel de la stratégie militaire. L'opération Ranch Hand, par laquelle l'aviation étasunienne déversa de l'herbicide - le tristement célèbre Agent orange - sur les forêts vietnamiennes en est une illustration topique. Par la suite, d'autres conflits auront recours à des techniques modifiant les conditions environnementales du champ de bataille (la première guerre du Golfe, les champs de coca andins, la guerre civile syrienne, etc.)... L'impact de la guerre sur l'environnement écarte tout doute quant à la nécessité de le protéger. S'il est impossible d'éviter toute dégradation de l'environnement en période de conflit armé, sa préservation peut-elle être érigée en priorité? N'est-il pas parfois nécessaire de sacrifier l'écosystème au bénéfice des populations civiles ou pour obtenir la victoire? Autrement dit, quel équilibre trouver entre les nécessités militaires, les impératifs humanitaires et la protection de l'environnement? Il s'agit, au fond, d'établir une hiérarchie entre des valeurs différentes et de déterminer les priorités que le droit doit fixer. Le droit international, en prenant en considération le nécessaire équilibre entre les exigences humanitaires, environnementales et militaires, assure-t-il une protection efficace et effective de l'environnement lors des conflits armés?"

Sujet - Nom commun : Environnement -- Droit
Guerre -- Environnement